



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

Communiqué de presse

Informations brèves du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)

Bienne, le 28 avril 2009

Le CAF s'est réuni en séance plénière le 22 avril 2009 à Bienne. Il a pris position sur les sujets suivants :

Election

Le CAF a élu à l'unanimité Mme Ariane Bernasconi-Neuhaus à la présidence de la section des affaires culturelles (SAC) du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne en remplacement de Mme B. Sermet-Nicolet. Egalement présidente du CAF depuis sa fondation, Mme B. Sermet-Nicolet a souhaité céder la présidence de la SAC, pour éviter un cumul des fonctions.

Prise de position du CAF au sujet du projet de Conférence régionale

Le CAF soutient la création d'une conférence régionale (CR) et il réitère son appui au modèle des deux sous-conférences. Il se réjouit de constater que la volonté de créer une région forte autour d'un centre, Bienne, se dégage du modèle proposé. La mise en place d'une gouvernance régionale, à son avis, dynamisera la coopération régionale. Les intérêts de la population francophone du district bilingue de Bienne seront également renforcés grâce au resserrement des liens avec le Jura bernois.

Prise de position du CAF au sujet du projet de la Direction de l'instruction publique concernant l'avenir des écoles supérieures de commerce

Le CAF s'est prononcé clairement en faveur de la variante qui propose le maintien d'une filière préparant les élèves des écoles de commerce à l'obtention d'un Certificat fédéral de capacité (sans maturité professionnelle) en lieu et place du diplôme de commerce, sachant que, dans la région biennoise, elle est très appréciée par les élèves de toute provenance, issus aussi bien de familles de migrants que de familles indigènes et qui ne veulent ou ne peuvent pas, pour des raisons économiques, effectuer des études au niveau tertiaire. Il est fermement convaincu que cette voie de formation est indispensable au moment où une crise économique commence à déployer ses effets et où les prévisions concernant le chômage des jeunes sont des plus alarmantes.

Prise de position du CAF au sujet de la Convention BEJUNE concernant la contribution cantonale aux frais d'écolage

Le CAF approuve l'adhésion du canton de Berne à la Convention entre Berne, Jura et Neuchâtel sur les contributions des cantons aux frais d'enseignement (Convention BEJUNE). Ce projet de Convention BEJUNE abroge quatre actes et permet de régler les modalités de collaboration entre les trois cantons concernés ainsi que la délicate question de leur contribution aux frais d'enseignement pour les élèves qui accomplissent une formation hors de leur canton de domicile, mais dans l'un des deux cantons voisins. L'espace BEJUNE s'en trouve indirectement renforcé. Toutefois le CAF insiste auprès des autorités cantonales afin que cette convention ne soit pas un outil lui permettant de renoncer à certaines voies de formation dans ses écoles et, ainsi, conduise à une réduction de l'éventail des filières de formation francophones sur son territoire. Il demande, au contraire, que cette convention soit appliquée dans un esprit de concertation et que, à terme, l'équilibre entre le nombre des étudiant-e-s qui viennent des autres cantons étudier dans les établissements bernois et celui des Bernois qui vont fréquenter les écoles des cantons voisins soit réalisé.

Note aux rédactions :

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, au 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*